

SEANCE ORDINAIRE DU 21 FEVRIER 2008

Président : M. John LINGG
Vice-président : M. Dominique ZEHFUS
Secrétaire : M. Damien BONFANTI
Membres : Mmes Lucia BARBEY, Murielle MARCHIANDO, Louise REY

Sont présents :

MM. Thierry AESCHBACHER, Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Cédric ANNEN, Gilles AUGSBURGER, Alessandro CALABRESE, Mmes Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, Marceline DILONARDO, M. Alain ERETZIAN, Mme Carole ESTOPPEY, MM. Yves FAVRE, Stéphane FLOREY, Jean FONTAINE, Roger GOLAY, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, MM. Patrick LUSSI, Christian MARCHIANDO, Alain MATHIEU, Cyril MIZRAHI, Frédéric OLOFSSON, Frédéric PROGIN, Mme Suzanne RICHERT, MM. David RÖTHLISBERGER, Karel STUDER, Hüseyin TEMEL, Mme Nathalie VERGAIN, MM. Claudio VITALI, Pierre-Alain VOLERY

Assistent à la séance : M. François BAERTSCHI, Maire
 M. François LANCE, M. Frédéric RENEVEY,
 Conseillers administratifs
 Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Prestation de serment de M. Christian MARCHIANDO
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2008
- 4) Communications du Bureau
- 5) Communications du Conseil administratif
- 6) Propositions du Conseil administratif
- 7) **Commission de l'environnement et développement durable –
Séance du 31 janvier 2008 –
Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN**
 - a) Audition de Mme Grasset, déléguée à l'Agenda 21 et au Développement durable **p. 220** **Information**
 - b) Réaménagement du parc Marignac –
Crédit d'investissement (Fr. 430'000.--) **p. 221** **Arrêté**
 - c) Divers
- 8) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –
Séance du 4 février 2008 –
Rapporteur : M. Cédric ANNEN**
 - a) Proposition de reprise et de gestion de certains immeubles situés sur la commune de Lancy : suite de la discussion **p. 226** **Information**
 - b-c) Gestion des immeubles et des villas propriétés de la Ville de Lancy **p. 227** **Information**
 Evaluation de la valeur des immeubles et villas de la Ville de Lancy
 - d) Divers

Séance ordinaire du 21 février 2008

- 9) **Commission de la culture – Séance du 28 janvier 2008 –
Rapporteuse : Mme Carole ESTOPPEY**
- | | | |
|---|----------------------|---------------------------|
| a) Election de la Présidente | <u>p. 228</u> | <u>Information</u> |
| b) Visite de la Ferme de la Chapelle et présentation des activités 2008 | <u>p. 228</u> | <u>Information</u> |
| c) Point de la situation du Fonds d'Art Visuel | <u>p. 228</u> | <u>Information</u> |
| d) Information sur la concertation culturelle | <u>p. 229</u> | <u>Information</u> |
| e) Divers | | |
- 10) Propositions individuelles et questions **p. 230**
- 11) Questions du public

M. LINGG : Mesdames, Messieurs les Conseillers, bonsoir pour cette séance ordinaire de notre Conseil. Je salue comme d'habitude la présence parmi nous de nos trois Conseillers administratifs, de Mme Odile de Garrini, Secrétaire générale, de notre secrétaire, Mme Augsburguer et Mesdames Messieurs les représentants de la presse ainsi que les cadres de l'administration.

En ouverture de cette séance, j'adresse mes félicitations à M. Florey pour la naissance de Richard Valentin, son cinquième enfant, né le jour de la St-Valentin.

M. FLOREY : Je vous remercie et je tiens à remercier Mme de Garrini pour sa gentillesse ainsi que le Conseil administratif pour les fleurs que nous avons reçues.

1. PRESTATION DE SERMENT DE M. CHRISTIAN MARCHIANDO

M. LINGG : Je vous donne lecture du courrier que nous avons reçu du Service des votations et élections du 30 janvier 2008 :

« Messieurs les Conseillers administratifs,

Je vous informe que M. Christian Marchiando accepte le mandat de Conseiller municipal de votre commune pour la législature 2007-2011, suite à la démission de M. Pierre Jaquet au sein de ce Conseil.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir faire prêter serment à l'intéressé lors de la prochaine séance du Conseil municipal, ceci conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Je vous saurais gré d'informer le Département du territoire (DT) de la prestation de serment effective de l'intéressé.

Veillez agréer, etc. »

M. LINGG : J'invite donc M. Christian Marchiando à se présenter devant nous, et j'invite l'assemblée ainsi que le public à se lever.

Je vous lis la phrase de la prestation de serment, à l'issue de laquelle, vous jurerez ou vous promettez :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République du canton de Genève, d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal ».

M. MARCHIANDO : Je le promets.

Séance ordinaire du 21 février 2008

M. LINGG : Félicitations, bienvenue parmi nous.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JANVIER 2008

M. MIZRAHI : J'ai un certain nombre de remarques par rapport à la rédaction de mes interventions. En page 197 : au 3^{ème} paragraphe avant la fin, qui commence par cher M. Lussi, à la 2^{ème} ligne, « discri » à compléter par « discrimination ». Ensuite « respect de la sphère privée », il y a une virgule et ensuite « les », il faut enlever la virgule et mettre « des candidats et candidates à la naturalisation ». Ensuite plus bas, nous revendiquons, rajouter « le revendiquons ».

M. PROGIN : A la page 195, « d'économie à remplacer par l'économie ».

M. ALONSO : Il y a un demi-mot à la page 197 dans l'intervention de M. Mizrahi concernant le mot « discri ».

M. LINGG : C'est ce qu'il vient de dire.

M. LINGG : Le procès-verbal est approuvé.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. LINGG : Nous avons reçu un courrier de l'Association Elisa qui a été transmis à tous, donc on ne va pas en faire la lecture ici. J'inviterai éventuellement la Présidente de la Commission des affaires sociales à voir si elle veut y donner suite, puisqu'il y a dans le courrier une invitation disant : « en appel à notre bon vouloir pour y participer..... »

Nous avons également reçu un courrier qui a été adressé avec une pétition à M. le Maire de l'Association le « Cèdre Bleu », 9 chemin des Troènes au Petit-Lancy, dont je demande à notre Secrétaire de nous donner lecture:

« Monsieur le Maire,

Je vous écris afin d'exprimer ma stupéfaction suite à votre décision d'interdire dès à présent aux chiens de la Commune de Lancy, la quasi-totalité des parcs.

Au lieu de sanctionner les propriétaires de chiens qui ne respectent pas la loi votée en juin 2007, c'est-à-dire, les chiens tenus en laisse à tout moment (sauf dans les quelques espaces où ils peuvent se débattre en liberté), et les chiens « potentiellement dangereux » muselés sur la voie publique, vous avez décidé de pénaliser tous les propriétaires et leurs chiens, ce qui est loin d'être juste et démocratique. D'ailleurs, les agents de sécurité chargés d'appliquer la loi existante sont désormais formés et ont commencé à la faire respecter de façon conséquente.

Séance ordinaire du 21 février 2008

En interdisant les parcs de Lancy (la Commune de Lancy étant la plus pénalisée), les propriétaires, et en particulier les personnes seules et à la retraite, vont perdre, pour certains, le seul moment de sociabilité de leur journée et parallèlement, il en est de même pour les chiens qui eux aussi ont besoin de contact avec leurs congénères. Comme vous le savez, tout le monde n'a pas la possibilité d'aller, lors de chaque promenade, au seul parc autorisé (le parc Navazza), ni aux bords de l'Aire et de la Drize.

Vous parlez dans votre article de la Tribune du 19-20 janvier d'accorder une « claire priorité aux enfants » ! Là, je suis tout à fait de votre avis, cependant les parcs sont souvent dégradés et jonchés de cannettes, bouteilles, papiers, etc., et ceci n'est pas le fait des chiens.

Par contre, en ce qui concerne les chiens, il serait très facile d'isoler les aires de jeux des enfants, soit simplement en installant des panneaux d'interdiction aux chiens ou en les clôturant, comme à Onex (Bois-de-la-Chapelle). Etant donné que l'impôt sur les chiens augmente à nouveau en 2008 à Lancy, cet argent pourrait très bien être utilisé à ces fins.

Je réside sur la Commune de Lancy depuis 1985 où je me plais beaucoup, et je souhaite sincèrement que vous ferez preuve d'un peu de tolérance envers les meilleurs amis de l'homme, qui, je vous rappelle, nous rendent de nombreux services : chiens pour les aveugles, les handicapés, les autistes, dans les EMS, chiens policiers, d'avalanche, de séisme et de drogue.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien accorder à ma requête et vous prie d'agréer, etc.

Signé : S.A. Olesen ».

M. LINGG : Il s'agit d'une pétition qui a été adressée à M. le Maire, il y avait 79 signatures sur cette dernière. Je laisserai tout à l'heure M. Le Maire nous informer des suites qui ont été données à ceci.

5. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. LANCE : Par rapport à cette pétition, je vous informe que nous avons déjà répondu à ce courrier en date du 20 février, et d'autre part, à l'occasion de la Commission de la sécurité du 25 février, un point est prévu à l'ordre du jour à ce sujet.

Comme d'habitude, j'aimerais vous rappeler quelques événements culturels qui se dérouleront ces prochains jours sur notre commune :

- du 22 février au 1^{er} mars 2008 se déroulera le 14^{ème} festival « Les jeunes parmi le jazz » qui se déroulera à la salle de la Plage à Marignac, organisé par le centre Marignac
- le vernissage de l'exposition « Mots Images Paysages » qui aura lieu le 29 février 2008 dès 18 heures à la villa Bernasconi
- le 4 mars 2008 dès 18 heures, le vernissage de l'exposition de Françoise Jaquet à la Ferme de la Chapelle ainsi que le brunch dans le même lieu, le dimanche 16 mars dès 11 heures
- 16 mars 2008 au Collège de Saussure, le concert des jeunes professionnels qui se déroulera le 16 mars 2008 à 17.30 heures.

M. RENEVEY : La prochaine séance de la Commission de l'environnement et développement durable aura lieu le mardi 4 mars.

Par rapport à deux interventions de la précédente séance, concernant la problématique des poubelles au Vieux-chemin-d'Onex, Collège de Saussure, il s'agit bien d'une poubelle qui est à l'intérieur de l'école, c'est donc le concierge de l'école qui doit lever ces détrit. Vous dire aussi que le Service des parcs, promenades et maintenance a déjà pris contact avec ladite école pour faire en sorte que les choses s'améliorent.

Séance ordinaire du 21 février 2008

En ce qui concerne le chemin des Palettes 5, il n'y a effectivement plus de poubelle sur ce trottoir, là aussi, il s'agit d'un domaine privé. A noter tout de même qu'une poubelle Ville de Lancy est installée à environ 10 mètres du commerce, près de l'arrêt du bus.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en pas.

7. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE
Séance du 31 janvier 2008 –
Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN

a) Audition de Mme Grasset, déléguée à l'Agenda 21 et au Développement durable
=====

Mme VERGAIN présente le sujet : Mme Grasset rappelle qu'en mars 2001, le Conseil municipal décide de mettre au point l'Agenda 21. Des ateliers du futur ont été organisés et, à cette issue, un forum a été ouvert. Le travail des mandataires s'est axé sur l'information, le système de management environnemental, l'énergie, les déchets. Le Conseil administratif a ouvert un poste pour lequel Mme Grasset a été engagée.

En 2002, un premier audit a été lancé. La commune était très bonne dans différents secteurs d'activité, mais moins bonne en matière de gestion d'énergie et de gestion de la mobilité. L'audit ne permettait pas à la commune de déposer une demande de labellisation parce qu'elle n'arrivait pas au total de 50 % des points. Mme Grasset a démarré son travail en partant des ateliers du futur et de l'audit de la cité de l'énergie pour se diriger dans la voie d'un bilan énergétique communal. M. Renevey ajoute que le développement durable est un sujet très vaste et qui touche à différentes disciplines.

En ce qui concerne les ateliers du futur, Mme Grasset énumère les propositions émises par les premiers ateliers du futur conçus dans le cadre du plan directeur communal :

- Management environnemental : Des actions sont en cours
- Mobilité : La commune se penche sur un plan de mobilité
- Bureautique : Mme Grasset va s'attaquer à ce sujet dès la fin de l'année
- Information : Une rubrique est publiée dans le Lancéen. Des conférences-débats ont eu lieu. Des stands d'informations ont été tenus
- Liens avec les associations et les clubs sportifs
- Travail avec les écoles
- Projet pour la fin de l'année : réaliser des fiches sur le site Internet pour montrer tout ce qui se fait de développement durable au niveau de la commune.
- Déchets : les propositions ne peuvent pas être traitées uniquement par la commune car elles relèvent aussi du canton.
- Aide sociale : Une antenne d'aide aux chômeurs s'est ouverte et un bilan a été fait avec le responsable du Service social pour évaluer la situation des individus de 80 ans et plus.

La « green map » est une carte qui contient tout ce qui se fait sur la commune en matière de

Séance ordinaire du 21 février 2008

développement durable. Cette carte est construite par des associations et elle doit être mise à jour régulièrement sinon elle devient rapidement désuète.

Les ateliers du futur sont donc utiles pour la Commune de Lancy. Ils pourraient de nouveau avoir lieu mais il faudra leur fixer un objectif de travail. Le président remercie Mme Grasset.

b) Réaménagement du parc Marignac – Crédit d'investissement (Fr. 490'000.--)

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : M. Renevey indique en préambule qu'il s'agit du réaménagement du parc dans sa globalité. M. Deschenaux ajoute que cela fait déjà un certain temps que le Service des parcs, promenades et maintenance désire améliorer les cheminements, la luminosité, les plantations et la place de jeux. Ce projet a été mis en suspens à cause des travaux du tram.

On informe les commissaires que la zone de verdure est fermée en été et que les grillages élevés rendent l'accès difficile. En ce qui concerne les lumières économiques, la commune profite de chaque transformation pour installer des ampoules plus économiques. Pour interdire l'accès des véhicules dans le parc, le Service technique a opté pour un système qui permet d'enfoncer dans le sol des bornes, de manière automatique. Il faut en tout 13 bornes pour pouvoir fermer tous les accès. Elles doivent être mises à une distance de 1 mètre pour que les voitures ne puissent pas passer. Le portail de la déchetterie sera enlevé pour laisser l'accès à la déchetterie libre.

Le prix des bornes choque passablement les commissaires. On leur indique que si l'on mettait des bornes manuelles, beaucoup de personnes ne prendraient pas le temps de fermer la barrière, problème qui n'arrive pas avec des systèmes complètement automatisés.

En ce qui concerne le prix des jeux pour enfants, il n'y a rien d'extravagant. La Suisse a adopté la norme européenne qui est basée sur les hauteurs de chutes. Pour des raisons de sécurité, on a séparé les jeux pour les petits, de ceux des grands. Tous les jeux ont une plaquette indiquant la tranche d'âge.

M. Renevey finit en expliquant que le service va faire en sorte d'installer un système qui fonctionne mieux et plus longtemps. Le budget est évidemment important mais le parc Marignac est un parc d'une certaine carrure qui n'a pas été réaménagé depuis longtemps. L'arrêté est accepté par 7 oui, 1 non, 2 abstentions.

M. RENEVEY : Une simple information avant l'ouverture du débat, comme vous l'avez lu dans le rapport rose, il y avait quelques commissaires qui s'interrogeaient sur l'opportunité de faire une demande formelle d'autorisation de construire, une APA. J'ai écouté ces différentes interventions, je me suis renseigné auprès du Département concerné ; il s'avère que pour que tout soit complètement en règle, transparent, il serait tout de même mieux de faire cette demande. Vous tenir simplement informés que nous avons lancé cette procédure pour cette demande officielle APA.

M. BONFANTI : Après discussion au sein de notre groupe, les Verts demandent au Conseil municipal un renvoi en Commission de l'environnement et du développement durable de cet arrêté pour deux raisons essentielles :

La première raison concerne la place de jeux. Il semble en effet que, depuis plusieurs années, notre ville privilégie des équipements favorisant manifestement plus des entraînements athlétiques que des jeux interactifs ou symboliques, et de nombreux parents ont déjà exprimé leurs doléances à ce propos. Le résultat est tout simplement que les enfants ne jouent pas ou peu sur ces installations, ou

Séance ordinaire du 21 février 2008

qu'ils ne peuvent le faire qu'avec l'intervention de leurs parents (rappelons pour exemple le toboggan du parc situé entre Curé-Baud et les Semailles, auquel les enfants de moins de 5 ans ne peuvent accéder que portés par leurs parents). Nous souhaitons donc que, au-delà des aspects d'esthétique, de sécurité et de résistance au vandalisme, soient également prises en compte les potentialités de jeu effectif permises par ces infrastructures, dont le coût se justifie mais mérite un effort approfondi de réflexion initiale. Nous proposons pour exemple de voir certaines installations récentes réalisées dans la région, telles que celles du jardin botanique."

La deuxième raison concerne les bornes rétractables. Après mûre réflexion, nous estimons qu'il serait plus adéquat d'installer des barrières pour parcs manuelles ainsi que des bornes de sécurité manuelles en lieu et place des futures bornes rétractables qui sont d'un coût trop élevé selon nous.

Nous aimerions préciser que nous sommes évidemment favorables à un réaménagement complet du parc Marignac et que l'arrêté qui nous a été présenté et proposé en Commission répond de manière globale aux attentes du groupe des Verts.

M. ZEHFUS : Notre Conseiller administratif délégué qui confirme l'ancien adage « gouverner c'est prévoir » nous a présenté le projet de réaménagement du parc Marignac.

Le groupe UDC, après avoir étudié ce projet avec ses clôtures et plantations, cheminements piétonniers et son éclairage public, vous propose le renvoi en commission de ce crédit. Dans l'étude du budget, une somme dépasse les bornes, c'est le montant alloué justement à l'installation des bornes d'accès.

En effet, nous jugeons le coût de ces bornes électriques excessif et il faut savoir que ce genre d'installation génère des frais d'entretien non négligeables. Il y a également gaspillage d'énergie puisque ces bornes sont équipées d'une série de diodes lumineuses qui doivent consommer l'équivalent de plusieurs appareils en "stand by". De plus, le coffret électrique à proximité est équipé d'un ventilateur qui produit un vrombissement certain, voire même assourdissant. A l'heure où l'on parle d'économie d'énergie... je n'en dis pas plus.

Comme alternative à ces bornes d'accès, nous proposons des potelets mobiles. Ceux-ci coûtent nettement moins cher. Comme les bornes électriques, ils n'entravent pas la circulation des piétons et des poussettes, voire des chaises roulantes. Ils peuvent être très facilement équipés de catadioptrés qui eux, n'engendrent ni nuisances, ni frais d'entretien. Ces potelets, équipés de catadioptrés, seraient visibles de nuit par les vélos ou, voire même, par les deux-roues motorisés. Oui, il y en a qui circulent à cet endroit, même si c'est interdit.

Quant au contrôle de cette interdiction, comme je l'ai dit en commission, je laisse le soin aux archers de M. Lance de faire appliquer les règlements.

Pour répondre aux critiques de certains commissaires à la fin de l'année dernière alors que nous avons refusé le budget et, que le rétablissement d'une commission des naturalisations aurait engendré des coûts, notre groupe restera fidèle à son programme de législation.

Pour ces excellentes raisons, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs, à renvoyer ce projet en commission.

Mme CASUTT : Le groupe Démocrate-chrétien est sur le principe d'accord avec le réaménagement du parc Marignac. Nous sommes convaincus de la nécessité de changer la place de jeux qui est vieille et même dangereuse. Nous sommes d'accord des besoins de rafraîchir les cheminements piétonniers, d'améliorer les éclairages et de changer les clôtures, les plantations le long du mur de la piscine.

Séance ordinaire du 21 février 2008

Par contre, nous ne sommes pas convaincus par les bornes d'accès qui nous semblent très onéreuses et nous n'avons pas de plan d'implantation.

Nous aimerions donc proposer d'accepter le crédit de réaménagement sans les bornes d'accès. Pour ce point, nous aimerions un renvoi en commission pour avoir d'autres propositions pour les contrôles d'accès.

M. LINGG : Votre proposition est d'accepter le crédit sans les bornes avec un montant révisé, et pour les bornes le renvoi en commission.

M. RENEVEY : Par rapport à la problématique des jeux, personnellement, je n'ai jamais entendu la moindre doléance ou critique concernant les jeux. Ce que j'observe simplement, c'est que les jeux qui ont été installés récemment sont plus ou moins du même type que les jeux de l'école du Petit-Lancy qui fonctionnent à parfaite satisfaction, j'en sais quelque chose, puisque mes enfants y vont. Il y a énormément de parents qui amènent leurs enfants aussi après l'école pour l'utilisation de ces jeux, donc je dois dire que sur ce point-là, je pense que ces jeux sont tout à fait utiles et intéressants.

Concernant les bornes, j'entends bien la fronde anti-bornes, je relèverai simplement que le Service des parcs, promenades et maintenance ainsi que moi-même trouvions intéressant ce système de bornes rétractables, c'était propre, c'était de plain-pied. Si ces bornes sont rétractées pendant les manifestations telles que Lancy en Fête, et bien ces bornes ne posent aucun problème. Si on les descend, elles remontent automatiquement une fois que le véhicule est passé. Je trouvais que c'était évidemment le plus utile, le plus rationnel, quand on pense que c'est un investissement qui est quand même assez lourd pour la totalité du parc, et que par conséquent, si on voulait bien faire les choses, que les choses perdurent, de ce point de vue là, je trouvais cet aménagement intéressant. Maintenant j'en conviens suite aux remarques, si une majorité des commissaires estime que c'est une mauvaise chose, et bien, j'avais déjà préparé un arrêté qui exclut les bornes. Ce que je peux vous proposer c'est qu'on peut très bien imaginer le vote de cet arrêté sans les bornes.

Pour le surplus, j'aimerais dire aussi que je trouverais dommage de faire ce renvoi en commission pour la simple et bonne raison, comme il a été dit en commission qu'il s'agissait également de permettre la réparation du grillage actuel et de la végétation. J'avais également expliqué qu'il y avait tout de même des soucis sécuritaires qui étaient importants par rapport à la piscine et son utilisation. Evidemment, si renvoi en commission, il y a, et bien pour cette saison-là, les jeux sont faits. Pour cette raison-là, je trouverais plus logique de voter tout de même ce crédit ce soir, quitte à ce que l'on discute par la suite encore une fois de ces bornes, qu'il n'y ait pas d'a priori sur ce problème de bornes. Je trouverais important que ce crédit ait lieu ce soir.

M. AESCHBACHER : Je vais abonder dans le sens du Conseiller administratif, M. Renevey notamment, sur la problématique des bornes. Je vous donne un exemple, nous avons un joli parc qui s'appelle Tressy-Cordy, il y a une jolie barrière qui est constamment ouverte, parce qu'aujourd'hui, les gens ont les clés, ils l'ouvrent, ne la referment pas, il y a des voitures qui sont régulièrement garées dans ce parc, et je pense qu'il y a d'autres exemples au sein de cette commune qui pourraient être cités.

Il est clair que cela peut avoir un certain coût. Je pense que cela fait aussi partie d'un concept global de la Ville de Lancy, de mettre en place un certain nombre de bâtiments et d'accès à des parcs, et je pense que c'est important de le faire, cela évitera d'avoir des véhicules qui sont en règle générale pas très écologiques dans ce genre de parc.

Concernant la problématique des jeux, je regrette simplement qu'en commission de l'environnement, on n'ait pas entendu les « Verts ». Pour ma part, je n'ai pas entendu, pas lu de courrier de parents d'élèves qui disaient que les jeux à Lancy n'étaient pas bien, que c'était une catastrophe, il faut les

Séance ordinaire du 21 février 2008

enlever. Maintenant, on pourrait peut-être enlever les places de jeux, faire des enclos, et faire des parcs à chiens, comme cela on pourrait répondre à la pétition de tout à l'heure. Ce serait peut-être une solution.

Donc, nous voterons naturellement cette proposition dans son intégralité.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Vous n'avez peut-être pas reçu de pétition de parents d'enfants, et nous n'avons pas encore eu la chance ici de célébrer la naissance de votre premier enfant, mais pour avoir des enfants...

M. FAVRE : C'est déplacé.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : ...Monsieur s'étant marié récemment, excusez-moi. Je voulais juste dire qu'en tant que maman d'enfants, j'ai évidemment beaucoup fréquenté ce genre de place, et il y a toute une série de jeux qui ne sont pas adaptés pour les tout petits, qui sont quand même très fréquemment présents sur ces places de jeux pendant la journée. En-dehors des heures d'école, on n'est bien d'accord que les plus grands sont très contents d'avoir des structures qui ressemblent plus à des engins de gym, des ponts, à traverser etc. et qui manifestement ne sont pas optimalement adaptés aux enfants ; et à voir ce que j'ai vu sur le plan que nous avons vu en commission, vu que je ne siège pas dans cette commission-là, je n'ai pas pu me manifester avant, mais je pense qu'il y a à réfléchir, aussi à des infrastructures qui permettent plus des jeux coopératifs et des jeux de nature symbolique.

M. MIZRAHI : Très brièvement, j'aimerais donner un élément supplémentaire en faveur de ces bornes, le Conseiller administratif l'a dit, on ne va pas s'énerver pour cette histoire de bornes. On souligne le coût d'entretien, cela a été fait par M. Zehfus, il faut aussi souligner que si on a ce système à plusieurs endroits, cela peut aussi représenter certaines économies, parce qu'il faut du personnel. Si on a des bornes manuelles, il y a du personnel pour les enlever, les installer, etc., donc là, je crois que les bornes automatiques apportent aussi quelque chose.

M. ALONSO : Juste une petite demande à votre égard, est-ce que vous auriez la gentillesse de dire à tous les groupes, on n'a pas besoin de commentaires en direct à chaque fois que quelque chose ne leur plaît pas. Je vous en remercie.

M. LINGG : Merci, le message est reçu.

M. PROGIN : Je pense que tout le monde est d'accord sur le fait qu'il faut aménager le parc et que le problème des bornes fait débat, et que la proposition du Conseiller administratif d'un arrêté sans les bornes soit une bonne chose, on peut toujours revenir après en commission pour faire plaisir aux uns et aux autres, même évoquer une éventualité de les mettre, peut-être qu'une solution intermédiaire se trouverait sur le fait d'avoir des emplacements prévus pour les bornes et des obstacles fixes à d'autres. Nous pourrions en discuter de tout cela par la suite. Je pense que la proposition de l'arrêté modifié sera une bonne solution.

M. MIZRAHI : Je suis désolé, M. Augsburger, mais vous êtes toujours le premier, en tant que Président de commission, à rappeler le nécessaire respect des règles. Je ne comprends pas pourquoi aujourd'hui, c'est à chaque fois qu'on entend une remarque off pendant que quelqu'un parle, c'est à chaque fois, vous. Alors, si vous avez quelque chose à dire, vous demandez la parole, puis vous le dites.

M. LINGG : Merci M. Mizrahi, M. Augsburger répondra peut-être dans les Divers.

Séance ordinaire du 21 février 2008

Nous avons donc par rapport à ce projet d'arrêté deux propositions :
une première proposition qui est le renvoi total du projet en commission et
une deuxième qui est l'amendement de ce projet de la partie bornes qui elle serait revue en commission, et le reste du projet pourrait avancer.

Je vous propose donc d'abord de voter pour le renvoi éventuel total en commission.

Le renvoi total en commission est refusé par 8 oui – 24 non – 2 abstentions.

Concernant l'éventuel amendement pour enlever les bornes du projet d'arrêté. M. Renevey pouvez-vous nous dire de quel montant il s'agit ?

M. RENEVEY : Il s'agit d'un crédit d'investissement de Fr. 430'000.-- destiné au réaménagement du parc.

M. LINGG : Je vous propose donc de vous prononcer sur l'amendement de cet arrêté au point I, en changeant le montant de Fr. 490'000.-- à Fr. 430'000.--.

Nous votons le projet d'arrêté amendé au point I, pour un montant de Fr. 430'000.-- au lieu de Fr. 490'000.--, sachant que la différence est la partie des bornes qui serait revue en commission.

M. MIZRAHI : Juste sur la procédure, il faut voter l'amendement, est-ce cela ?

M. LINGG : L'arrêté amendé.

M. LUSSI : J'aimerais que le Président nous relise le texte amendé que l'on va voter, et qu'il soit bien précisé que le montant des bornes pourrait être traité ultérieurement en commission.

M. LINGG : Je vous lis donc le projet d'arrêté revu :

« Le Conseil municipal

Vu que le parc Marignac, qui se situe entre l'avenue des Communes-Réunies et l'avenue Eugène-Lance, nécessite un réaménagement général suite aux importants travaux réalisés pour le tram à Lancy ainsi que pour la réhabilitation de la piscine municipale

Vu que les aménagements existants, bien qu'entretenus régulièrement, montrent des signes d'usure pour la plupart d'entre eux

Vu que le parc Marignac est destiné comme itinéraire pédestre entre la piscine, le Centre Marignac, la ferme Marignac, le quartier des Semailles/Curé-Baud et également aux manifestations communales ou privées

Vu le rapport de l'environnement et développement durable, séance du 31 janvier 2008

Sur proposition du Conseil administratif

D E C I D E :

I. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 430'000.-- destiné au réaménagement du parc Marignac, soit le montant du crédit sollicité selon le message No 194 du 31 janvier 2008, à l'exclusion des bornes d'accès

II. De comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 500, compte 333100.500761

III. De porter cette somme au bilan, rubrique 140, compte 333100.140051

IV. D'amortir cette somme en 20 ans à compter de 2009 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 339100.331000 ».

M. LUSSI : Cela veut dire que le projet d'arrêté que nous avons reçu ne sera pas présenté au vote.

M. AESCHBACHER : Je vais à nouveau être d'accord avec mes collègues les Socialistes, ce sera peut-

Séance ordinaire du 21 février 2008

être la seule fois, mais M. Mizrahi a entièrement raison, il faut d'abord voter sur l'amendement pour savoir si nous sommes d'accord de modifier cet arrêté, en disant est-ce qu'on enlève les bornes ou pas. Si l'amendement ne passe pas, nous voterons ensuite sur l'arrêté comme il nous a été soumis la première fois, et si l'amendement passe, nous voterons sur l'arrêté amendé. C'est la procédure logique.

M. LINGG : D'accord, si vous voulez que nous le fassions de cette manière, nous pouvons le faire. Le résultat sera le même.

Je vous propose comme premier vote, l'amendement pour enlever les bornes du projet initial :

L'arrêté amendé est accepté par 19 oui – 15 non.

Je vous propose de voter l'arrêté modifié par l'amendement tel que je vous l'ai lu, il y a quelques minutes.

Projet d'arrêté avec l'amendement est accepté par 26 oui – 6 non – 2 abstentions.

M. MIZRAHI : On doit encore se prononcer sur le renvoi en commission concernant les bornes.

M. LINGG : Il est implicite puisque ce projet passera de toute façon en commission.

c) Divers

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : Suite à la demande faite au dernier Conseil municipal, M. Renevey s'est renseigné et s'est rendu compte que faire un écobilan des véhicules communaux est plus difficile que prévu. En ce qui concerne les voitures de tourisme homologuées après 2000, il est facile d'obtenir les informations. En revanche, les véhicules de tourisme homologués avant 2000 sont des informations qui sont difficiles à obtenir, voire qui n'existent pas du tout.

Les Services Industriels ont proposé d'installer à titre d'essai un variateur pour pouvoir diminuer la lumière à certaines heures de la nuit. Un essai pouvait être fait pour Fr. 221'000.--. Sous la pression, les Services Industriels sont revenus avec une nouvelle offre, cette fois-ci gratuite, avec un coût d'installation estimé à Fr. 9'000.-- à la charge des Services Industriels.

M. Renevey indique que les parcs interdits aux chiens sont ceux où se trouvent des jeux pour les enfants. Cette liste peut être réétudiée par la suite si nécessaire.

**8. COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS -
Séance du 4 février 2008 –
Rapporteur : M. Cédric ANNEN**

a) Proposition de reprise et de gestion de certains immeubles situés sur la commune de Lancy : suite de la discussion

=====

M. ANNEN présente le sujet : J'essayerai d'être synthétique, comme l'essaye la plupart de mes collègues dans ces rapports. Cet objet, acquisition de plusieurs immeubles : 3 allées de l'Etoile

Séance ordinaire du 21 février 2008

Palettes, voire de deux autres immeubles aux 27-33, chemin de Tivoli et 4-14, chemin des Maisonnettes sera repris lors de plusieurs séances de la commission. Il est à noter que le Conseil administratif ne demande pas pour l'instant un vote de principe, mais un avis de la Commission afin de donner une direction à cette proposition.

Une discussion commence sur les objectifs financiers et sociaux de ces acquisitions, ainsi que sur le mode d'acquisition par le biais d'une fondation ou directement par la commune. Quelque soit la forme adoptée, l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la LUP sera applicable.

Le Président propose un vote de principe et c'est à l'unanimité que la Commission donne un préavis favorable à la poursuite de l'étude du Conseil administratif en vue de l'acquisition des immeubles précités, sous réserve de fournir d'autres éléments du dossier pour une analyse plus approfondie.

b) Gestion des immeubles et des villas propriétés de la Ville de Lancy
c) Evaluation de la valeur des immeubles et villas de la Ville de Lancy

=====

M. ANNEN présente le sujet : Ce point a été mis à l'ordre du jour afin de donner aux nouveaux commissaires un aperçu du mode de gestion des immeubles de la commune, gestion confiée depuis 1994 à la Régie Brun. Une présentation, remise en séance aux commissaires, est commentée par l'équipe dirigeante de la régie.

La discussion s'ouvre en abordant les formes de gestion des travaux, compétence de la régie ou de la Commune selon les cas, l'attribution des logements compétence du service des locations de Lancy et du contentieux basé dans la majorité des cas sur le dialogue qui engendre des résultats plus que satisfaisants. Dans tous les cas et pour tous les points suscités, la ligne directrice est donnée par la Commune.

Le Conseiller administratif revient sur l'estimation, remise aux commissaires, du patrimoine immobilier qui fait ressortir une valeur estimée, suite à l'expertise de la Régie immeuble par immeuble, de Fr. 221 mios en regard de la valeur inscrite au bilan de Fr. 145 mios. Ceci actualise la valeur proche du marché de notre parc immobilier.

d) Divers

=====

M. ANNEN présente le sujet : Le Conseiller administratif répond à l'étonnement et à la question de deux Conseillers municipaux, qui ne sont pas membres de la Commission, sur les objets situés au 39, avenue des Communes-Réunies et au 5, chemin de Gaimont.

De plus, il tient à rectifier les informations parues dans la Tribune de Genève quant à la rémunération des Conseillers administratifs qui correspond toujours aux décisions appliquées actuellement.

**9. COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 28 janvier 2008 -
Rapporteuse : Mme Carole ESTOPPEY**

Séance ordinaire du 21 février 2008**a) Election de la Présidente**

=====

Mme ESTOPPEY présente le sujet : Mme Richert est élue avec succès à la Présidence.

b) Visite de la Ferme de la Chapelle et présentation des activités 2008

=====

Mme ESTOPPEY présente le sujet : C'est ici l'occasion de faire le point avec Mme Kunz, engagée en septembre dernier, avec pour objectif d'ouvrir la Ferme de la Chapelle à toutes et à tous, de rappeler que ces lieux sont publics et qu'il est aussi possible de profiter du parc.

Mme Kunz nous présente le programme de l'année 2008. Il y aura plusieurs expositions et, en même temps, afin de faire découvrir la Ferme, elle a intégré des mini-concerts, des soirées contes ainsi que des brunchs certains dimanches. Elle espère ainsi toucher toute une palette de gens qui n'ont pas l'habitude de franchir les portes des musées ou des galeries.

Programme 2008 : Nous pouvons contempler l'exposition de Maggie Deams sur le thème de la main, il y a eu une soirée contes et il y aura un concert avec des musiques juives.

Suivra l'exposition de Françoise Jaquet, artiste travaillant avec toutes sortes d'objets qui viennent de la nature. Il y aura aussi une conférence liée directement à l'artiste et un concert de clavecin par Jovanka Marville.

Ensuite, la Ferme recevra Bernard Garo & Faro, artiste qui travaille sur des grands formats. Un concert de flûte et clavecin est prévu ainsi qu'une conférence de la Banque Suisse Italienne animée par leur conservatrice.

Une Collective sur le thème de l'arbre avec 2 conférences liées à ce thème, un concert par le groupe musical de Mme Buunk-Droz et une soirée contes dans le jardin.

En septembre, la Ferme accueillera Chris Morgan, photographe, qui travaille sur le thème des insectes; une conférence par Véronique Mauron, historienne d'art, ainsi qu'un concert dans le jardin avec l'Orchestre de Lancy.

Suivra l'exposition de Iseult Labote avec ses photos de chantiers, de très grands formats. Concert et conférence à définir.

Et, pour terminer, une exposition de Françoise Burland, artiste liée à l'art brut, avec un concert de musique marocaine et une soirée contes.

M. Lance propose de poursuivre la séance et de visiter la Ferme pour terminer.

c) Point de la situation du Fonds d'Art Visuel

=====

Mme ESTOPPEY présente le sujet : M. Lance signale, qu'étant donné que Mme Richert a été élue à la tête de la commission culturelle, elle sera représentante du Conseil municipal au sein de la commission consultative du Fonds d'Art Visuel.

Séance ordinaire du 21 février 2008

Lors de la dernière séance, plusieurs thèmes ont été abordés :

- Le thème concernant l'intervention au niveau culturel sur certains giratoires à construire sera repris lors d'une prochaine séance.
- Gilles Porret a été choisi pour l'intervention artistique sur l'armoire de l'état civil, les commissaires seront informés de la présence de l'artiste sur place pour qu'il puisse expliquer le sens de son œuvre. M. Lance rappelle que, par rapport à son statut, le Fonds doit faire valider chacune de ses décisions par le Conseil administratif incorpore.
- Concernant la statue de la femme nue qui est dans le hall d'entrée de la Mairie, M. Lance nous informe qu'il avait été prévu par le Fonds d'art visuel de l'enlever, afin de mettre en valeur les tableaux acquis dernièrement. Mais, suite à une forte réaction des collaborateurs et collaboratrices, il a été décidé de la laisser en place.
- Pour la restauration du mobilier, une banquette et deux sièges ont été choisis
- Concernant le réaménagement de la place des Ormeaux, un concours a été lancé au mois de septembre, M. Lance relève l'implication de MM. Côte et M. Rudaz dans ces différents projets.
- La commission consultative a retenu trois prototypes de chaises pour le parc de la Mairie, Mme Mariéthoz nous présente les maquettes. Mme Mamie nous informe que ces chaises, qui seront en métal et en bois, seront construites par les élèves du CFPC et qu'elles devraient être en place début mai.

Une fresque dans le hall d'entrée de la bibliothèque municipale est en train d'être réalisée par l'artiste Mme Rebetz. Cette décision a été prise avant la création du fonds d'art et la fresque sera principalement financée par le compte de l'immeuble, car en même temps, il y aura la réfection des plafonds et des peintures du haut. Toutefois, le fonds d'art visuel n'exclut pas une participation financière.

d) Information sur la concertation culturelle

=====

Mme ESTOPPEY présente le sujet : M. Lance rappelle que cette concertation fait suite à la Conférence culturelle qui n'a pratiquement pas vu le jour, seules les communes de Genève, Lancy et Plan-les-Ouates l'avaient acceptée. Les 3 communes ont alors décidé de maintenir un contact entre elles, ceci pour évoquer les projets culturels d'envergure cantonale et surtout d'être au courant de ce qui se passe dans le canton.

Chéquier culturel - Il y a deux ans, M. Mugny, Conseiller administratif, avait proposé les chèques culture d'une valeur de Fr. 10.-- afin de permettre à des personnes de condition modeste (au bénéfice d'un subsidie d'assurance maladie) d'aller assister à des spectacles. Ces chèques sont en vente à la mairie.

Demande de locaux par des artistes - Les demande de locaux sont très nombreuses. Certaines communes intéressées pourraient se rencontrer pour travailler sur le projet, à l'état embryonnaire, de construction d'un bâtiment dont les locaux seraient mis à disposition des artistes.

Le financement du Grand Théâtre a aussi été soulevé, la Ville de Genève verse Fr. 36 millions de subvention par année et le Canton pas un sou; à travers le fonds d'équipement communal, les communes versent environ Fr. 1 à Fr. 1,5 million chaque année.

Avant de terminer, M. Lance nous parle encore du nouveau musée ethnographique et du projet « école-musée ».

Séance ordinaire du 21 février 2008**e) Divers**

=====

Mme ESTOPPEY présente le sujet : Mme Mariéthoz nous annonce la prochaine exposition qui aura lieu à la villa Bernasconi à savoir « mots, images, paysages » et son vernissage le 28 février 2008.

M. Lance rappelle que le groupe culturel de Lancy fête ses 40 ans d'existence avec un concert au collège de Saussure le 24 février à 17 heures.

Avant de terminer la séance, la Présidente, exprime un souhait de collaboration fructueuse au sein de cette commission, où tout le monde prendrait plaisir à travailler ensemble, à réfléchir et à être inventif de manière à contribuer, dans la mesure du possible, à susciter un sentiment d'appartenance, de bien vivre à Lancy, pour tous les Lancéens.

10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. GOLAY : C'est une proposition que j'adresse au Conseil administratif, c'est que chaque Conseiller municipal puisse obtenir le nombre d'emplois jeunes et les périodes qui accompagnent ces occupations, que nous puissions recevoir un document succinct.

Mme RICHERT : Il s'agit aussi d'une proposition. A la lecture d'une récente édition du journal « Le Courrier », j'ai appris que le législatif de la Ville de Genève octroyait à ses représentantes et représentants en charge de petits enfants ou d'une personne âgée ou handicapée, une indemnité de Fr. 15.-- par heure de garde, et ceci déjà au cours de la dernière législature.

Je demande au Conseil administratif qu'il étudie l'opportunité d'octroyer une telle indemnité aux Conseillères et Conseillers municipaux éventuellement concernés moyennant évidemment la présentation de justificatifs.

Le but de cette démarche étant, bien entendu, d'encourager notamment les jeunes parents à s'engager dans la vie politique locale dorénavant.

M. LUSSI : Le groupe UDC demande au Président ainsi qu'au Conseil municipal de bien vouloir accepter le changement suivant : M. Stéphane Florey, par ses occupations au Grand Conseil n'a plus toute la disponibilité requise et nous souhaiterions que vous traciez son nom comme membre de la Commission de l'environnement. Il sera remplacé à cette commission par M. Dominique Zehfus, si vous l'acceptez bien entendu.

M. LINGG : Il s'agit donc d'une proposition de nomination dans une commission. Cette proposition est acceptée.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Fervente adepte des principes de renforcement positif, je tiens à remercier et féliciter ici le Conseiller administratif responsable de la prompte réouverture de la cantine scolaire de Cérésole pour les plus petits.

Par ailleurs, je vous informe de la tenue du 4 au 15 mars de la nouvelle édition du festival de l'Association « Kesk elles fon » qui a pour objectif d'ouvrir des espaces d'expression aux femmes et filles. Vous avez trouvé à vos places le programme détaillé de cette manifestation.

Séance ordinaire du 21 février 2008

Je profite également de l'occasion pour remercier chaleureusement la Ville de Lancy et son Service social pour le soutien apporté à cette manifestation et les équipes du Centre Marignac, des travailleurs sociaux hors murs de la Villa Tacchini, du Terrain d'aventures de Lancy-Voirets, ainsi que la bibliothèque de Lancy pour leur partenariat et les équipes de tri du Service des parcs, promenades et maintenance pour leur assistance à la buvette et à la cuisine.

M. AUGSBURGER : Je suis désolé, je parle pour deux fois, je suis parti un peu précipitamment lors de la dernière séance.

D'abord, pour MM. Mizrahi et Alonso, les commissions donnent un préavis, on est là pour en discuter, désolé, vous revenez chaque fois en disant « on n'est pas là pour en discuter », je ne suis pas d'accord avec vous. Je me répète peut-être aussi, mais on doit avoir un débat en séance plénière.

Je trouve très étonnant que, lors de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs du 4 février, aucun commissaire n'ait abordé le sujet entamé le 14 janvier 2008 sur la création d'une fondation lancéenne pour le logement :

1. Le Président de la Commission conclut qu'il n'y aura pas de débat, cette soirée étant une information ?
2. Pourquoi déplacer tout le Conseil municipal pour perdre du temps lorsqu'un rapport suffit à la compréhension du sujet
3. Pourquoi M. Brun, annoncé comme invité, vient avec sa cour ? Chacune et chacun peut donc venir accompagné de qui bon lui semble ?
4. Commençons par le commencement et créons une fondation avant d'acheter des bâtiments que nous pouvons rénover nous-mêmes certainement à un prix concurrentiel en entamant un dialogue ouvert à tous.

En conclusion, il faut poursuivre les investigations d'achat en tenant compte de tous les paramètres nécessaires à la réfection des bâtiments, entamer une procédure de création d'une fondation immobilière et rétablir le dialogue à la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, comme lors de la séance du 4 février dernier qui comporte trois points d'informations sur lesquels les commissaires ont pu s'exprimer.

Chemin de Gaimont 5 - M. Lance croit m'avoir répondu dans les Divers de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs du 4 février dernier.

Seule la question de l'achat est remise en question, pas l'attribution à tel ou tel fonctionnaire pour en assurer l'entretien.

Le 4 octobre 2006, M. Baertschi nous indique que cette parcelle est en zone de développement avec un chalet qui a brûlé et qu'il serait impossible de reconstruire une villa sur ce site !

Il a été demandé pourquoi le propriétaire ne profitait pas de vendre à un prix plus élevé, vu la proposition faite par le Conseil d'Etat d'offrir Fr. 1'000.-- par m², la parcelle représentant 1394 m².

Le vendeur, qui n'était autre que le Secrétaire général de l'Association des communes genevoises a, selon les paroles de M. Baertschi, lors de la séance plénière du 19 octobre 2006, dit qu'il était parfaitement au courant des dernières dispositions du Conseil d'Etat.

J'ai un peu de mal à croire qu'une parcelle, valant sur le marché environ Fr. 1,4 million, soit cédée à la commune pour moitié prix. J'estime qu'un maillon manque dans cette tractation pour le moins louche.

« Aqua-Clic » - J'en ai acheté un pour faire des essais. La collégialité oblige M. Renevey à se faire le

Séance ordinaire du 21 février 2008

défenseur de la robinetterie lancéenne.

Les Fr. 8'000.-- mis au budget pour la vente d'un accessoire dit économique sont une subvention déguisée au WWF.

En effet, le réseau de vente se fait par le biais de magasins de jouets à Fr. 34.-- l'unité et à la Migros Fr. 32.-- la pièce, avec un article promotionnel M-Budget à Fr. 14.--, celui que j'ai acheté.

Un fabricant réputé vend un article professionnel « Neoperl économ » à Fr. 11.50 ! en tout point similaire, mais vendu par des professionnels avec une garantie d'usage.

Quant aux économies d'eau, après essais et mesures, le prospectus est très flatteur et reflète un manque de professionnalisme total.

C'est donc bien une esbroufe et je prie le Conseil administratif de ne pas commercialiser un produit labellisé WWF aux dépens de nos concitoyens.

Mme CASUTT : Je voulais remercier M. Annen pour la synthétisation de son rapport. Mais je crois qu'à force de synthétiser, on arrive à quelque chose qui ne représente plus du tout ce qui s'est passé en commission, et vis-à-vis du public, c'est un peu se moquer de lui. Il n'a pas les rapports roses, il n'a que l'ordre du jour qui l'informe de ce qui se passe en commission. Donc, c'est bien de synthétiser, mais je crois que là, on a vu le pire dans les deux sens. Je remercie le collègue qui a fait un rapport assez synthétique mais qui était tout de même incompréhensible pour le public. Je sais que c'est très difficile de rédiger les rapports, mais essayons d'être un peu cohérent, de trouver une bonne moyenne.

Mme ALONSO-PENTZKE : Je vous informe que le samedi 5 avril 2008 se tiendra la première journée lancéenne consacrée à la santé, à la salle communale du Grand-Lancy. Nous attendons à cette occasion de nombreuses associations qui développent leurs activités dans le secteur de la santé publique. Je vous invite d'ores et déjà à retenir la date.

M. AESCHBACHER : Je vais profiter de faire deux interventions. La première est une information, Mme Carole Estoppey me remplacera à la Commission des travaux et constructions et je remplacerai Mme Carole Estoppey à la Commission de l'aménagement du territoire.

La deuxième chose, c'est un coup de gueule. Vous avez tous, comme la moitié des sociétés communales, reçu un super e-mail, s'appelant Jumelage Nouvelle Helvetie Lancy, je vous passerai le détail en espagnol. Concerne : lancement auprès du grand public du projet de jumelage avec Lancy, c'est Alberto Perez Iriarte, garant des relations d'amitié et de solidarité.

J'interpelle le Conseil administratif pour savoir sur quelle base ce Monsieur se permet de diffuser à l'ensemble des Conseillers municipaux, on peut encore comprendre, mais à l'ensemble des sociétés communales ce genre de texte. J'aimerais également savoir si la Ville de Lancy a l'intention de le poursuivre pour utilisation abusive du sceau de l'Etat, parce que je ne pense pas qu'il l'ait demandé, à moins que vous l'ayez accordé. En résumé, alors qu'aujourd'hui il y a une commission qui a été nommée, il y a deux personnes qui travaillent sur ce sujet, je souhaiterais que le Conseil administratif rappelle à M. Perez Iriarte, qui a tout de même fait une demande que personne n'avait vue, qu'il use d'un titre dont on ne connaît même pas l'existence, qu'il se calme un peu et attende d'avoir le point de vue des autorités de la Ville de Lancy, avant de continuer à diffuser tous azimuts des informations qui pourraient être prises comme étant un fait accompli et avéré, ce qui n'est certainement de loin pas encore le cas au sein de ce Conseil municipal.

Séance ordinaire du 21 février 2008

M. ALONSO : Je vous informe qu'on a aussi des changements dans les commissions suite à la venue de M. Marchiando. M. Marchiando s'occupera des Commissions de la culture et de la sécurité. Mme Marchiando va prendre les Commissions des affaires sociales, les travaux et constructions ainsi que les finances et gestion des immeubles locatifs.

Un deuxième point, je rejoins le coup de gueule de M. Aeschbacher dans le sens que nous avons mené un travail de fond et de terrain, et qu'il n'y a pas lieu de multiplier les informations de cette manière-là.

M. LUSSI : J'ai une question au Conseil administratif et une information. J'ai reçu personnellement le double d'une lettre adressée à M. François Baertschi en date du 16 janvier 2008, adressée par la Fondation du Collège Moderne. C'est un ancien du Collège Moderne, et je pense que vu ma petite position ici, le président M. Gilliéron me l'a adressée. Je souhaiterais simplement m'adresser au Conseil administratif, s'agissant du chalet se trouvant à Champéry, je constate que quelques écoles et classes en profitent, et quelle que soit la décision prise, je désire que le Conseil municipal puisse être au courant de ceci. Il s'agit quand même aussi d'un intérêt social et pas simplement d'une fondation privée réclamant de l'argent à titre personnel.

Je fais aussi l'annonce, étant délégué du comité du Centre Marignac, ce week-end se tiendra le festival des jeunes et le jazz, si certains voulaient venir discuter politique un peu plus avec moi, ils seront les bienvenus, je tiens le bar vendredi et samedi soir.

M. VOLERY : Je ne vais pas engager une polémique avec M. Augsburgers, mais par rapport à la séance que nous avons eue le 14 janvier, chacun pouvait s'exprimer. Et chacun pouvait poser des questions, mais il y a eu un moment où on devait clore la séance. Ensuite dans les séances à venir, on va travailler sur ce sujet. Il faut nous laisser le temps.

M. MIZRAHI : Je comprends aussi la remarque de M. Aeschbacher par rapport à l'e-mail de M. Perez Iriarte. Ceci étant, je rappelle quand même, à titre d'information, qu'au sein de la Commission de l'administration, il a été dit que s'il devait y avoir un jumelage, celui-ci devait partir de la société civile, il devrait avoir du soutien au niveau des associations de la commune, et pas être un projet piloté par les autorités. En dépit de toutes les maladroites que vous avez soulignées à bon droit, je comprends plutôt la démarche de M. Perez Iriarte dans ce sens-là.

M. FAVRE : Je reviens sur les mots de M. Augsburgers au sujet de la fondation. C'est un sujet très important pour notre commune. Dans les Divers de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, je crois qu'elle a entamé cette problématique, c'est beaucoup plus compliqué, il y a un rapport qui a été établi par Mme Marchiando, qui était très complet, dans lequel, les informations recherchées figuraient. Je crois que ce n'est pas la peine de remettre une couche dans les Divers, alors que la Commission va travailler sur ce dossier.

M. LANCE : Je propose de revenir sur l'intervention de Mme Richert lors d'une prochaine commission de l'administration concernant cette proposition d'indemnité de garde des enfants des Conseillers municipaux. Je crois qu'il faut en effet la traiter au cours d'une séance de la Commission de l'administration.

Concernant l'intervention de M. Augsburgers, je partage les avis de M. Volery et de M. Favre. Pour ma part, je n'ai pas tout à fait compris l'intervention de M. Augsburgers, et je ne comprends pas pourquoi il intervient sur le déroulement de la séance, alors qu'il ne fait pas partie de la Commission des finances. Comme l'a dit M. Volery, il y a eu une séance d'information le 14 janvier 2008, ouverte à tout le Conseil municipal, sur cette problématique qui était très complète. J'ai simplement remis ce sujet le 4 février pour demander s'il y avait des réactions par rapport à cette séance du 14 janvier et

Séance ordinaire du 21 février 2008

je ne vois pas où est le problème à l'heure actuelle concernant le traitement de ce sujet.

D'autre part, le fait de revenir sur une décision du Conseil municipal datant de 2006 concernant l'acquisition de la parcelle du chemin de Gaimont, là aussi, pour ma part, je ne comprends pas la réaction de M. Augsburger.

Concernant l'intervention de M. Aeschbacher, je confirme que je n'ai pas été informé des intentions de M. Perez Iriarte sur cette façon de procéder. Là aussi, nous reprendrons le problème en Commission de l'administration.

M. RENEVEY : M. Augsburger, vous avez raison. Pour l'Aqua-Clic, je me suis renseigné, après votre intervention, j'ai donc demandé un Aqua-Clic, j'ai essayé de l'installer chez moi, sans succès. Suite à cela, je me suis donc informé plus avant, il existe effectivement 5 formats différents de robinets à Genève, dont deux très courants, pas de chance pour moi. Il semble qu'il existe des adaptateurs qui permettent d'installer ces Aqua-Clic n'importe où, mais il est évident qu'à ce moment-là, le but était vraiment d'utiliser un réducteur d'eau extrêmement simple. A partir du moment où il faut commencer à choisir des adaptateurs pour installer un Aqua-Clic, je pense que là, on n'est plus du tout dans ce cas de figure. Je laisse donc tomber pour l'instant cette problématique de l'Aqua-Clic. Merci, M. Augsburger.

M. AUGSBURGER : Merci à vous.

11. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.

M. LINGG : Je lève donc cette séance en vous souhaitant une bonne soirée.

La séance est levée à 21 heures 10.

Le Secrétaire :

Damien BONFANTI

Le Président :

John LINGG